

■ Une feuille de route pour le développement de la vie associative et un pacte de croissance de l'ESS ont été présentés par le gouvernement.

■ Mais les annonces paraissent bien modestes au regard des différentes mesures ayant impacté le secteur associatif.

VIE ASSOCIATIVE

FEUILLE DE ROUTE : IL DOIT MANQUER DES PAGES...

Le 29 novembre dernier, Gabriel Attal présentait sa feuille de route pour une « politique de la vie associative ambitieuse » et Christophe Itier son « pacte de croissance de l'économie sociale et solidaire ». Décryptage.



AUTEUR
TITRE

Thierry Guillois
Avocat associé,
cabinet PDGB



AUTEUR
TITRE

Charles Dubreuil
Avocat,
cabinet PDGB

La feuille de route de Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, fait suite au rapport remis au Premier ministre il y a six mois par Le Mouvement associatif et contenant 59 propositions¹. Après avoir rappelé que les associations devraient bénéficier, en 2019, comme toutes les entreprises, d'une réduction des cotisations patronales liée à la réforme du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), Gabriel Attal a précisé que son projet s'inscrivait globalement dans le cadre de trois piliers destinés à proposer un appui structurel et un accom-

pagnement renforcé des associations, à développer l'engagement individuel et collectif tout au long de la vie et à faire du développement associatif l'affaire de tous².

PROPOSITIONS

Apporter un appui structurel et un accompagnement renforcé aux associations

L'intention du premier pilier est de favoriser la pérennisation des associations en facilitant la mise en commun de moyens. Afin de remédier aux problématiques de coûts de fonctionnement qu'implique la gestion quotidienne d'une association, la mutualisation des moyens, tant humains que matériels, doit être privilégiée. À cet égard, la constitution de groupements d'employeurs serait favorisée, notamment dans le cadre d'appels à projets territoriaux offrant aux lauréats une subvention ainsi qu'un poste Fonjep³ afin de professionnaliser le fonctionnement de leur groupement.

Par ailleurs, le dispositif « Impact emploi association », transférant à des spécialistes encadrés par l'Urssaf les formalités administratives des employeurs, serait étendu aux associations employant jusqu'à 20 salariés – alors qu'il ne concerne

aujourd'hui que les associations de moins de 10 salariés. Gabriel Attal annonçait également une augmentation des moyens alloués au Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA), d'une part, grâce à une augmentation de 2 millions d'euros des crédits qui lui sont affectés et, d'autre part, en étudiant la possibilité de lui attribuer les sommes figurant sur les comptes bancaires inactifs des associations.

Il confirmait encore la volonté du gouvernement de permettre aux associations de dégager un « excédent raisonnable » en les ●●●

1. Le Mouvement associatif, rapp.

« Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement », mai 2018 ; JA n° 582/2018, p. 6 ; dossier « Pouvoirs publics / associations – Une affaire

d'État », JA n° 584/2018, p. 16,

spéc. L. Suchet, M. Boinot, p. 17 et C. Bruneau, p. 29.

2. V. égal. JA n° 590/2018, p. 3 et p. 7.

3. Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire.

ARTICLE

JURIDIQUE

●●● autorisant à conserver une partie des financements publics non consommés.

Plusieurs de ces mesures figuraient dans une proposition de loi de Sarah El Haïry⁴ devant être examinée le même jour que la présentation de la feuille de route gouvernementale. Malheureusement, instruite dans le cadre de la procédure dite de « niche parlementaire », elle eut à peine le temps d'être abordée au cours de la séance de nuit du 29 novembre avant de « passer à la trappe ».

Permettre l'engagement de tous tout au long de la vie

La feuille de route élaborée par le gouvernement a pour deuxième but de développer et de prolonger l'engagement associatif. En particulier, il s'agirait de faciliter l'obtention du certificat de formation à la gestion associative (CFGa) en rendant accessibles à tous et gratuitement les différents modules de ce certificat.

Il est également envisagé l'extension du compte d'engagement citoyen (CEC)⁵ à l'ensemble des bénévoles et des personnes prenant une part active à la vie de l'association.

Il est encore proposé de promouvoir les congés d'engagement et de développer le mécénat de compétences en attribuant un label d'« entreprise engagée » à celles accordant des congés d'engagement ou pratiquant le mécénat de compétences.

Faire du développement associatif l'affaire de tous

Le troisième pilier de la feuille de route repose sur l'idée de faire du développement associatif l'affaire de tous. En premier lieu, les dons des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME) seraient favorisés au moyen de l'instauration d'une limite des versements éligibles à la réduction d'impôt, en valeur absolue, pour un montant de 10 000 euros, contre 5 % du chiffre d'affaires aujourd'hui. Dans le même ordre d'idées, le gouvernement devrait entreprendre un travail sur les moyens de valoriser l'engagement des entreprises, privées ou publiques, vis-à-vis des associations. De même, une liste limitative des institutions philanthropiques – révisable tous les cinq ans – pourrait être arrêtée par le garde des Sceaux afin de favoriser le développement d'une « culture française de la philanthropie ».

Il s'agit ensuite d'évaluer l'impact des actions menées par les associations en incitant des chercheurs à conduire, en lien avec l'Injep⁶,

l'Insee⁷ et le monde académique, des projets de recherche dans ce domaine.

Enfin, des chartes d'engagements réciproques seraient également signées, au niveau des territoires, par chaque ministère concerné par la vie associative.

Toutes ces annonces devraient faire l'objet de travaux complémentaires par le lancement d'un groupe de travail sur la rénovation de la fiscalité des associations et des règles comptables, d'une mission parlementaire sur le développement d'une culture française de la philanthropie, d'une consultation pour construire de nouvelles incitations de travail entre le monde associatif, les entreprises et les pouvoirs publics, d'une mission parlementaire sur l'accompagnement territorial des associations ainsi que d'une dynamique européenne, en 2019, autour des ministères européens ayant un périmètre ministériel équivalent à la vie associative et à l'engagement.

De son côté, quelques minutes plus tard, Christophe Itier, le haut-commissaire à l'Économie sociale et solidaire et à l'Innovation sociale présentait son pacte de croissance de l'ESS. Les annonces d'intentions y sont également nombreuses : libérer les énergies des entreprises, renforcer leur influence et leur pouvoir d'agir, améliorer l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS), doter le secteur d'une bannière nationale « Le French Impact », développer des achats et commandes publiques responsables... Seule mesure concrète concernant les associations : le rehaussement de la franchise des impôts commerciaux de 62 250 à 72 000 euros. Manque de chance, Sarah El Haïry, qui avait déposé un amendement en ce sens dans le projet de loi de finances pour 2019, s'est vue contrainte de le retirer⁸.

RÉACTIONS

À la sortie des conférences ministérielles, il était difficile de ne pas lire la déception sur les visages des participants. Les annonces paraissent bien modestes au regard de la réduction drastique, en 2018, du nombre d'emplois aidés⁹, de la suppression de la réserve parlementaire¹⁰ et de sa réaffectation au FDVA¹¹ mais divisée par deux, du report de plusieurs mois de la transformation du CICE en allégements de charges et des discussions en cours entre associations et pouvoirs publics au sujet de leurs budgets 2019.

Le 29 novembre, il était encore permis d'espérer le vote de la proposition de loi El Haïry ouvrant la voie à une alimentation du FDVA par les comptes associatifs en déshérence ainsi qu'à l'affectation à la vie associative des biens confisqués dans le cadre de procédures pénales. Mais aujourd'hui cet espoir est, une nouvelle fois, reporté. Pour combien de temps encore ? ■

4. Ass. nat., proposition de loi n° 1329 du 17 oct. 2018.

5. G. Dedieu, JA n° 555/2017, p. 42.

6. Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire.

7. Institut national de la statistique et des études économiques.

8. JA n° 588/2018, p. 3.

9. JA n° 565/2017, p. 7 ; JA n° 566/2017, p. 6 et p. 12 ; JA n° 573/2018, p. 6 ;

D. Castel, JA n° 574/2018, p. 39.

10. A. Mbengue, JA n° 565/2017, p. 35.

11. J. Couard, JA n° 588/2018, p. 34.